



BULLETIN D'INSCRIPTION :

À retourner avant le 30 Juin 2025.

VIDE GRENIERS FC VAL DE CHER 37

Dimanche 06 Juillet 2025

Bléré - Aire de La Gâtine - Face au Camping

Horaires : installation possible à partir de 6h00 / Départ à 18h00.

Nombre de places limité.

Je soussigné(e) : _____

Domicilié(e) (rue et ville) : _____

N° de téléphone : _____

Adresse e-mail : _____

N° Plaque d'Immatriculation : _____

☐ participe au vide-greniers du 06 Juillet 2025,

☐ réserve _____ x 5 m linéaires pour mon stand au prix de 10,00 € par tranche de 5 m. linéaires,

☐ joins un chèque à l'ordre du FC Val de Cher 37 de _____ €,

à envoyer à Mme PICARD Alexandra - 16 bis Rue des Passeurs 37150 La Croix en Touraine.

☐ joins une copie de ma carte d'identité ou de mon passeport

☐ atteste sur l'honneur que les biens mis en vente ont une origine régulière,

☐ certifie vendre des objets qui n'ont pas été « achetés pour être revendus »

Je déclare sur l'honneur avoir pris connaissance du règlement.

Fait à : _____ Le : _____

Signature :

REGLEMENT VIDE-GRENIERS DU 06 JUILLET 2025

- En raison des mesures de sécurité, l'accès au site du vide-greniers pour les véhicules des exposants ne sera possible que : pour l'**installation** entre 6h00 et 8h00, pour le **départ** à partir de 18h00. Les accès seront fermés entre 8h00 et 18h00. Seuls les véhicules de secours auront libre accès.
- **L'exposant est prié de laisser l'endroit propre.** Des poubelles sont mises à disposition.
- En cas de réservation multiple sur un même stand (plusieurs exposants inscrits sous une seule réservation) seule la personne dont le nom figurera sur le bulletin de réservation sera tenue pour responsable du stand.
- Aucun remboursement de la réservation ne sera effectué en cas de désistement.
- L'introduction de substances nocives ou explosives est interdite dans le périmètre du vide-greniers.
- La vente d'armes blanches non mouchetées ou à percussion est strictement interdite.
- Toute utilisation ou démonstration de mécanismes dangereux est interdite
- Toute déclaration et (ou) vente frauduleuses seront sanctionnées
- Si un stand est constaté « professionnel » sans autorisation préalable du FCVDC 37, celui-ci sera fermé et l'exposant devra patienter jusqu'au soir pour repartir afin de ne pas perturber le déroulement du vide-greniers.
- En cas de non-respect de ce règlement, le FCVDC 37 est seul juge et peut même procéder à l'exclusion du contrevenant sans remboursement ni aucun dédommagement.
- Toute réservation non accompagnée de son paiement, de son chèque de caution, de la copie de la pièce d'identité ne sera pas prise en compte.
- Les inscriptions seront enregistrées par ordre d'arrivée et seront attribuées dans la limite des places disponibles.
- Aucun emplacement attribué les années passées ne peut être garanti.
- Autres informations au 06.52.53.58.24.

Les organisateurs.

